



MOSELLE FIBRE

Objet : Stratégie d'emprunt 2021

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-171</p>

Le 22 mars 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick WEITEN.

Étaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Luc CORRADI, M. Jean-Paul DASTILLUNG, Mme Viviane FATTORELLI, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Fernand LORMANT, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Eraldo MARRONI, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Bernard SIMON, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK.

Étaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON, Mme Brigitte TORLOTING.

Étaient Absents/Excusés : Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Edouard JACQUE, Mme Danièle JAGER-WEBER, M. Franck KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Peggy MAZZERO-BECKER, Mme Katia MULLER, M. Michel PAQUET, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric PROKRANDT, M. Patrick REICHHELD, Mme Myriam RESLINGER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. Laurent STEICHEN, M. David SUCK, M. Thierry UJMA, M. François WERNER, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

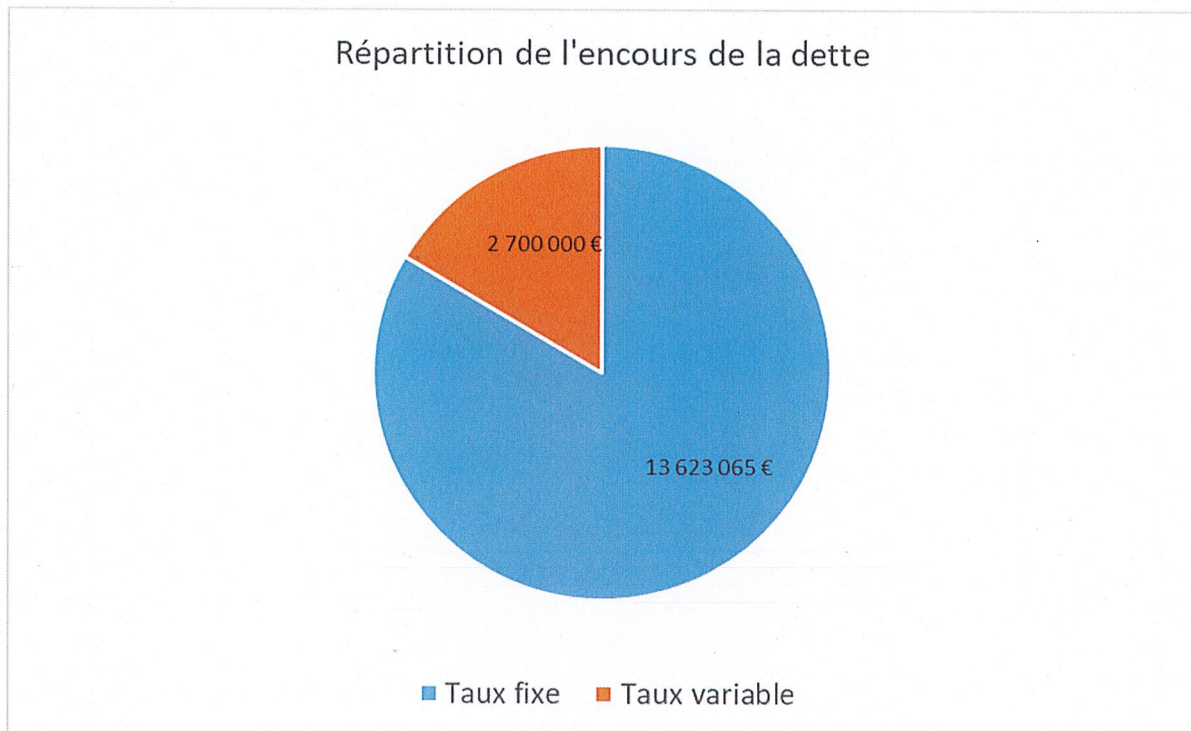
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU la circulaire NOR/IOC/B/10/15077/C du 25/06/2010,

VU le rapport n° CSR 2021-171 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 22 mars 2021,

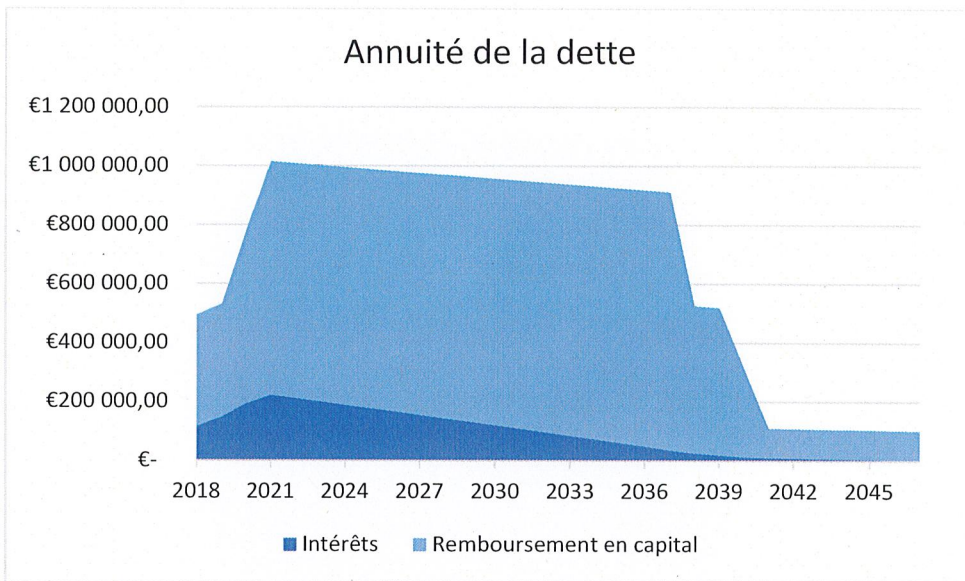
CONSIDERANT la stratégie d'emprunt ci-dessous :

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE au 1^{er} janvier 2021 est de 16 323 065 €.

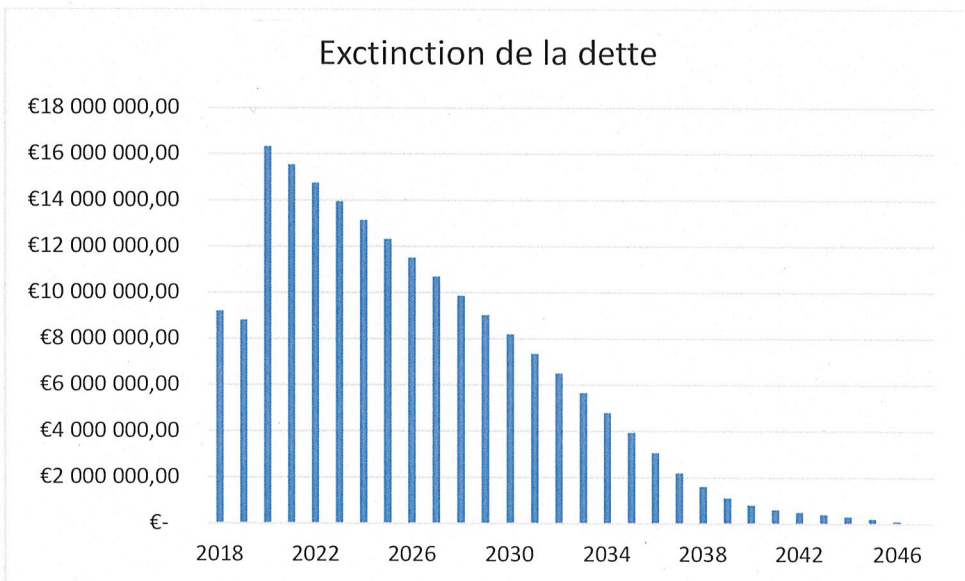


L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE, soumis à une variation de taux, représente 17 % de l'ensemble, ce qui constitue une faible exposition au risque de taux. De plus, le taux variable est assis sur un indice peu erratique et pour l'instant favorable aux emprunteurs, le taux du livret A.

L'annuité de la dette connaît un pic en 2021 à environ 1 M€, celle-ci va se réduire légèrement jusqu'en 2037. Après cette année, l'annuité va chuter à 500 K€ puis à 100 K€ en 2040.



Le prêt de 6 500 K€ mobilisé auprès de La Banque Postale s'éteindra en 2037, le prêt de 3 000 K€ mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts s'éteindra en 2048 et le prêt géré par la Caisse de Financement Local de 8 000 K€ s'éteindra en 2040.



La capacité de désendettement (ratio calculant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si tout l'autofinancement y était consacré) de MOSELLE FIBRE est de 1,7 années.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour les prochaines années.

La circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, prévoit que les produits financiers proposés aux collectivités territoriales soient classés en fonction des risques encourus qu'ils comportent, d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacent(s) (classé de 1 à 5), et d'autre part de la structure du produit (classé de A à E) qui peut amplifier considérablement les effets liés à la variation de l'indice proprement dit.

Selon la typologie proposée par la circulaire du 25 juin 2010, la dette de MOSELLE FIBRE est entièrement classée en A1 :

A : Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).

1 : Indices zone euro

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ARTICLE 1 : **ADOpte** la présente stratégie d'emprunt pour les années 2021 et suivantes,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 24

Adopté par : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Patrick WEITEN

Le Secrétaire

Patrick RISSER